



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

CSAL 19-12-2023 : Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En cette fin d'année 2023, les guerres se multiplient sur la planète. Alors que les budgets pour financer ces guerres semblent sans limites, les restrictions pour la population sont multiples. Ainsi, l'inflation atteint des taux qu'on n'avait pas connus depuis des décennies, mais les salaires ne suivent pas la même courbe. Loin s'en faut.

Dans la Fonction Publique, le Ministre Guérini a en effet annoncé une année blanche en 2024 pour la valeur du point d'indice. Quant au DGFIP FOURNEL, il s'était engagé en 2021 à entamer des discussions sur la revalorisation du régime indemnitaire des agents. Mais plus prompt à inonder le réseau de vidéos et de photos tout à sa gloire, il est, comme la cigale de la fable, fort dépourvu lorsqu'il s'agit de transformer ses paroles en actes, allant même sous un faux prétexte jusqu'à reporter en 2024 une réunion prévue le 1^{er} décembre sur ce sujet. C'est une véritable gifle pour les agents qui n'obtiennent aucune reconnaissance de leur investissement professionnel.

Dans ce contexte de paupérisation des agents, la problématique du logement devient criante. La crise actuelle du logement est en effet sans précédent. Il y a urgence à mettre en place une vraie politique du logement, et ce sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, le budget de la Sécurité sociale pour 2024 a été définitivement adopté, lundi 4 décembre, après un nouveau recours à l'article 49.3 de la Constitution par le gouvernement, pour la 20^e fois en moins de deux ans, et le 5^e sur le budget de la Sécurité sociale pour 2024 ! C'est donc au mépris de la démocratie que le gouvernement décide du budget de notre bien commun : notre Sécurité sociale. Ce texte s'inscrit dans la droite ligne des précédents en ne portant que sur des mesures visant à limiter les dépenses, sans aucune avancée sur les recettes socialisées de notre Sécu. Rappelons que les exonérations de cotisations patronales se sont élevées à 74 milliards d'euros pour l'année 2022 soit plus de vingt fois l'objectif d'économie du gouvernement. Pour 2024, il envisage 3,5 milliards d'euros d'économies : 600 millions d'euros sur le dos des hôpitaux, 1,3 milliard en réduisant le remboursement des médicaments, 300 millions sur les dépenses d'analyse en laboratoire et 1,25 milliard lié à la « responsabilisation » des professionnels et des patients. Les conséquences pour les assurés seront lourdes. En occultant les problèmes de fond (causes profondes des arrêts maladie, déserts médicaux...) et en adoptant une vision court-termiste uniquement sous l'angle des économies, cette nouvelle loi de financement de la Sécurité sociale risque fort de conduire à une renonciation à des soins.

En ce qui concerne les points à l'ordre du jour, figure en premier point le règlement intérieur et ce, plus de quatre ans après la publication de la loi de transformation de la Fonction Publique, dont **FO-DGFIP** dénonce toujours les effets délétères pour la fonction publique et ses agents. Le règlement intérieur proposé par la Direction est le modèle national qui a fait l'objet d'un vote unanimement contre de l'ensemble des organisations

syndicales nationales en CSA de Réseau. Il fait apparaître une régression des droits des représentants des personnels par rapport aux règlements intérieurs des CTL et des CHS-CT. Suite à la Formation Spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du 16 novembre, vous avez invité les représentants des personnels à faire des propositions de modifications de ce règlement intérieur. Mais avez-vous réellement l'intention, Madame la Présidente, de modifier certains articles de ce règlement intérieur ? Si tel n'est pas le cas, c'est une vaste comédie, parfaitement à l'image de ce qu'est devenu le dialogue social à la DGFIP.

En ce qui concerne le télétravail, nous rappellerons la position de **FO-DGFIP**, qui est que le télétravail doit être choisi et non pas subi, que ce soit pour un agent ou pour un chef de service, et que chaque agent qui le choisit le fasse dans les conditions matérielles adéquates.

Il faut que le forfait compensateur ne soit pas plafonné et qu'il y ait une revalorisation substantielle du forfait, afin de faire face aux augmentations du coût de la vie (électricité, gaz).

Concernant les documents communiqués, vous nous avez adressé les statistiques nationales du télétravail, mais il aurait fallu y adjoindre les statistiques départementales.

Autre point à l'ordre du jour, le plan de transition départemental. Ce point était déjà à l'ordre du jour de la convention des cadres A qui s'est tenue le 14 décembre. Dès le début de la séance, les participants étaient invités à répondre à la question suivante : selon vous, qu'est ce qui freine la transition écologique ? Assurément pour FO-DGFIP, la réponse est « le capitalisme ». En effet, cent multinationales (dont les grandes compagnies pétrolières) sont responsables de 71% des émissions de gaz à effet de serre. Or la COP 28, sommet annuel des gouvernements censés lutter contre le réchauffement climatique, qui s'est tenue récemment aux Emirats Arabes Unis, était présidée par Sultan Al-Jaber, ministre d'Etat des Emirats et président de Masdar, l'une des plus puissantes compagnies pétrolières au monde. Qu'en pense ce bon ministre d'un gouvernement capitaliste ? Je le cite : « *l'action climatique est une immense opportunité économique d'investissement dans la croissance durable. Le financement est la clé* ». Les principaux pollueurs sont donc comme à leur habitude plus préoccupés par leur profit immédiat que de changer leur business model pour sauver la planète. Alors à FO DGFIP, nous sommes bien conscients qu'il va falloir prendre des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique, mais nous redoutons que ce ne soit une raison de plus pour contraindre les agents de la Fonction Publique à se serrer la ceinture. En témoignent la note de la Première Ministre du 08 février 2023 visant à réduire les surfaces, ainsi que les propos tenus dernièrement par Thomas Cazenave dans la presse.

Par ailleurs, nous vous rappelons que nous avons adressé un mail le 22/11/2023 au sujet des frais de déplacement. En l'absence de réponse nous vous avons relancés le 04/12/2023. Qu'en est-il ? Est-ce que vous vous absteniez de répondre à une demande de la Direction Générale ? Votre absence de réponse témoigne de votre mépris des représentants des personnels, des Organisations syndicales, et par-delà de l'ensemble des agents qui attendent une réponse. Par conséquent, nous vous demandons de répondre sur ce point lors de ce CSAL.

En ce qui concerne les objectifs, vous avez indiqué que vous ne mettiez pas la pression sur les chefs de service au sujet des objectifs. Or les objectifs en cours de fixation dans la sphère du Contrôle Fiscal ne baissent pas alors que les effectifs ont diminué notamment en PCE. Allez-vous demander une diminution de ces objectifs à la Délégation Inter régionale pour tenir compte de cette baisse des effectifs ? Au cours des années 2022-2023 s'est tenu un groupe de travail Contrôle Fiscal dans les Côtes d'Armor, GT organisé suite à des situations de souffrance au travail ressortant du DUERP et qui s'est terminé par un séminaire du Contrôle Fiscal au cours duquel les agents étaient invités à faire part de leurs souhaits pour améliorer leurs conditions de travail. N'était-ce que de la poudre aux yeux ? Nous vous mettons en garde contre toute tentation d'augmenter la charge de

travail, ce qui serait générateur de stress pour les agents et contribuerait à dégrader considérablement les conditions de travail.

Nous revenons aussi sur la prime GMBI. Nous voulons savoir si vous avez demandé l'intégration des agents EDR ou d'autres services (SIE, accueil, ...) dans le périmètre d'attribution de la prime, afin d'élargir le droit d'en bénéficier à l'ensemble des collègues ayant participé à cette mise en place.

En conclusion **FO-DGFIP revendique,**

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

FO-DGFIP avec la FGF FO, exige :

- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- le maintien de tous les régimes, des statuts et du code des pensions civiles et militaires ;
- une augmentation immédiate de 27,5 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.
- une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur de l'inflation.

Enfin **F.O.** s'oppose à tout recul de l'âge de départ en retraite et à tout allongement de la durée de cotisations et exige **le retrait pur et simple de la Loi de réforme des retraites**